

Le Président

Nos réf. : DAFA20 I3496 L110007

Le Conseil régional, le 28 janvier 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Auvergne-Rhône-Alpes a été une nouvelle fois durement touchée par la sécheresse durant l'année 2019 ce qui a fortement limité la production des exploitations apicoles de la région. Afin de maintenir les colonies en vie, il a fallu les nourrir dans une proportion telle que les charges d'exploitation et la faible production mettent un grand nombre d'exploitations apicoles dans une situation financière complexe

Face à cette situation, et dans un esprit de solidarité avec nos apiculteurs, nous avons souhaité rapidement activer une aide d'urgence régionale de 400 000€ à destination des apiculteurs ayant subi des surcoûts de nourrissage pour leur cheptel.

Ce soutien prend la forme d'une aide forfaitaire à la ruche pour combler partiellement le surcoût lié à la nécessité de nourrir les colonies d'abeilles. Conformément à la délibération prise, l'aide est accessible à tout possesseur de plus de 150 ruches. Son montant est fixé à 2,50€ par colonie déclarée et est porté à 5€ pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans.

L'ADA AURA, partenaire de la mise en place de cette aide d'urgence, reste à votre disposition pour tout renseignement et pour vous accompagner dans le dépôt de votre demande d'aide.

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ